

# Les migrants climatiques en quête d'adaptation : les éleveurs Mbororo émmigrent en Rd Congo

**Félicien Kabamba Mbambu**

## **Introduction**

Une grande partie de l'agriculture africaine est une agriculture sous pluie. Avec l'accélération des changements climatiques, de grandes perturbations dans l'articulation des saisons de culture frappent durement la sécurité alimentaire. Si la production agricole nécessaire à l'alimentation humaine est de plus en plus affectée, celle destinée à l'alimentation animale est devenue à la fois rare et coûteuse. Cette carence pose de réels problèmes d'adaptation aux éleveurs africains habitant des régions qui subissent de plein fouet les méfaits des changements climatiques, changements qui ont induit des modifications des conditions de température, de régime des saisons culturales, ainsi que de l'organisation pastorale dans son ensemble.

Poussés par l'austérité des changements climatiques, ces pasteurs émigrent vers la partie centrale du continent africain. Arrivés en République démocratique du Congo vers l'an 2000<sup>1</sup>, ils habitent le nord-est du pays, dans la région de l'Uélé située dans la Province orientale, une zone remarquable par ses savanes boisées caractérisées par l'articulation naturelle des savanes et de la forêt.

Souvent définis à tort comme peuple nomade, ces pasteurs Mbororo se sont nettement sédentarisés en République démocratique du Congo. Ils habitent la région de l'Uélé de façon permanente. On n'observe plus de mouvements migratoires vers d'autres territoires. Du coup, le nomadisme apparaît comme une notion conjoncturelle commandée par des facteurs géophysiques et climatiques.

Le postulat de base qui guide notre réflexion repose sur le fait que l'activité pastorale est un déterminant socioéconomique de base pour ces populations, et que, devant la vulnérabilité due aux changements climatiques, la migration s'impose comme mécanisme d'adaptation.

Cette migration engendre plusieurs problèmes : i) Conflits fonciers récurrents entre agriculteurs et éleveurs, ii) conflits entre les deux modes de production très antagonistes, iii) problèmes de citoyenneté étant donné que le Mbororo ne se définit ni comme Congolais, ni comme étranger, mais plutôt, comme citoyen du monde à la recherche du pâturage pour son bétail, iv) défis sécuritaires dans une région qui était déjà en proie aux conflits armés il y a plus de deux décennies.

La République démocratique du Congo, issue d'un conflit armé de plus de 20 ans, se prépare à un autre type de conflit, celui provenant des changements climatiques.

Ce papier se propose de tracer un cheminement réflexif du phénomène migratoire Mbororo dans sa dimension à la fois socioéconomique et sécuritaire. Sans occulter les enjeux identitaires et fonciers, l'analyse qui en résulte s'éloigne des lectures partielles et sélectives qui considèrent les migrations africaines uniquement selon l'axe sud-nord. Et pourtant, les constatations de l'histoire récente débouchent également sur une nouvelle reconfiguration du phénomène migratoire dans l'hémisphère sud en raison de la quête permanente des conditions climatiques adaptées aux modes de production en vigueur dans la région.

### **Recadrage du discours sur la migration environnementale**

Le phénomène migratoire a été au cœur de plusieurs travaux qui ont donné lieu à de nombreux courants paradigmatiques au cours des quatre dernières décennies. Le foisonnement de cadres théoriques aussi différents alimente les réflexions sur un phénomène présenté comme mondial, mais qui a toujours une explication liée au contexte local, donnant ainsi lieu à une diversité des cadres référentiels.

La revue de ces théories tant du point de vue de l'évolution des approches que de l'apparition des nouvelles formes des migrations démontre le caractère à la fois dynamique et prolifique du chantier théorique.

### ***La référence aux paradigmes micro-individuels et macrostructurels***

Au cours de la décennie 1960, les premiers travaux sur les migrations s'inscrivaient dans une approche micro-individuelle et mettaient en perspective la décision individuelle :

Avant de prendre la décision de quitter son lieu de résidence, l'individu examine les coûts et les bénéfices liés à la migration potentielle. Cette approche est souvent associée au texte de Larry Sjaastad publié en 1962, dans lequel il se propose d'identifier les coûts et les bénéfices et de déterminer le « retour sur investissement » résultant des migrations. (Victor Piché 2012:154)

Ces travaux, qui tentaient de mettre en exergue les motivations individuelles, ont fait place à la théorie de la transition démographique, qui s'est longtemps efforcée de forger une explication du phénomène migratoire par les changements dans les niveaux de fécondité et de mortalité.

Les migrations sont alors envisagées sous l'angle des coûts et des bénéfices par rapport au migrant pris individuellement. Il s'ensuit que pareille conception des migrations est très réductionniste car elle réduit l'explication du phénomène migratoire à un niveau minimaliste.

Aujourd'hui, le phénomène de la mondialisation a permis d'infléchir l'analyse vers des facteurs plus globalisant à l'instar des évolutions qui affectent le secteur de transport ainsi que les nouvelles technologies de l'information.

C'est dans l'exploration des nouveaux paradigmes plus ouverts que voit le jour l'approche macrostructurelle. Le schéma analytique proposé « tente d'identifier tous les éléments de l'environnement pouvant affecter les mouvements migratoires, allant de l'environnement économique à la technologie, à l'environnement social et enfin aux facteurs politiques » (Victor Piché 2012:157). La prise en compte de la variable circulation de l'information va beaucoup influencer les nombreux travaux sur les réseaux sociaux et familiaux comme déterminants des phénomènes migratoires.

### ***La valorisation de l'approche socioenvironnementale***

Dans la perspective d'une exploration plus complète des facteurs des migrations, les changements climatiques et leurs effets sur les dynamiques migratoires ont conduit à réorienter la perception des phénomènes migratoires :

Ils replacent la lutte contre le changement climatique, la désertification et la dégradation des terres au cœur de la crise globale de l'écosystème et montrent l'interdépendance des processus de dégradation des terres, des eaux et de la biomasse, du changement climatique, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté. (Grigori Lazarev 2009:2)

En établissant un lien entre migration et développement, le concept de stratégie de subsistance a été forgé :

Une stratégie de subsistance peut alors être considérée comme le choix, stratégique ou délibéré, effectué par un ménage ou par ses membres individuels, de recourir à une série d'activités pour préserver, sécuriser et améliorer ses/leurs moyens de subsistance. Ce choix particulier se base sur l'accès (sélectif) aux actifs, la perception du champ des possibilités et les aspirations des acteurs. Comme ces aspects varient selon les ménages et les individus, les stratégies de subsistance peuvent paraître particulièrement hétérogènes. (Haas 2010:22)

Dans ce contexte, un nombre croissant de travaux a défini la migration comme une composante majeure des stratégies utilisées par les ménages pour diversifier, sécuriser et, éventuellement, améliorer durablement leurs moyens de subsistance.

La migration est souvent associée à d'autres stratégies, telles que l'intensification agricole et les activités non agricoles locales.

Perçue comme ingénierie sociale reposant largement sur des mécanismes permettant de faire face aux vulnérabilités dues à la dégradation des territoires, la migration est saisie comme une stratégie d'adaptation aux changements climatiques dans un contexte où la lutte contre la désertification et la dégradation des terres est au cœur de la crise globale de l'écosystème.

L'Organisation internationale des migrations [...] définit les « migrants environnementaux » comme correspondant « aux personnes qui, pour des raisons de changement soudain ou progressif de l'environnement qui affectent leurs vies ou leurs conditions de vie, sont forcées de quitter leurs habitations, de façon temporaire ou permanente, et se déplacent dans leur pays ou à l'extérieur ». Les experts avancent un chiffre de 200 millions de migrants environnementaux au cours du siècle. (Gregori Lazarev 2009:38)

En effet, les travaux empiriques indiquent que la migration est souvent un choix délibéré « visant à améliorer les moyens de subsistance » (Bebbington 1999:2 027) et à « atténuer les fluctuations du revenu familial, souvent sujet aux caprices climatiques » (De Haas et al. 2000:8 cité dans Haas 2010:23).

La migration peut ainsi être conçue comme un moyen d'acquérir une plus grande variété d'actifs, qui jouent le rôle de garantie contre les chocs et les difficultés futurs.

D'autre part, les impacts humains des dérèglements climatiques et les inégalités qu'ils induisent sont encore insuffisamment étudiés. Les Nations unies ont joué un rôle de pionnier dans l'éveil des consciences sur les changements climatiques. Les terres arides représentent 36 pour cent du stock total de carbone des écosystèmes terrestres.

L'adoption rapide de la Stratégie décennale de l'UNCCD, lors de la 8e Conférence des parties à Madrid en septembre 2007, a créé une nouvelle dynamique pour prendre en compte leur importance. Elle propose en effet à toutes les parties prenantes de la Convention une plateforme revitalisée d'action commune, en particulier en mettant fortement l'accent sur la réduction de la vulnérabilité des personnes et des écosystèmes, et, en même temps, en mettant en évidence les effets positifs globaux de la lutte contre la DLDD. La restauration de la fertilité des sols et la conservation de l'eau sont en effet des conditions sine qua non, d'une amélioration de la productivité des terres arables, elles constituent la base de toute la chaîne dont dépend la sécurité alimentaire. (Grigori Lazarev 2009:4)

### *Émigrer pour s'adapter*

Au cours des trente dernières années, les pays du Sahel ont connu des sécheresses et des crises alimentaires sévères qui ont perturbé toute la filière agricole et

pastorale. L'absence de pluie et la pénurie de récoltes ont mis tout le Sahel dans une situation d'insécurité alimentaire dont les effets se manifestent diversement selon les secteurs d'activité. L'allongement de la durée de la saison sèche combiné au déficit d'encadrement en matière de pastoralisme et aux politiques irréalistes en matière d'accès à l'eau a provoqué une véritable mutation dans le mode de vie des populations en général et des éleveurs en particulier. Plus récemment, les années 2009, 2011 et 2013 ont été marquées par un allongement très accentué de la durée de la saison sèche.

Les changements les plus couramment observés sont la variation de l'intensité, de la fréquence et de la durée des précipitations, la diminution de la pluviométrie, l'assèchement des pâturages et des réserves d'eau.

La rapidité avec laquelle se manifestent les changements climatiques impose l'option de l'adaptation comme celle du réalisme et de l'évidence. (Tubiana, Gemenne & Magnan 2010:1)

Étant donné l'incertitude de l'évolution du climat, émigrer vers le centre du continent africain est une forme d'adaptation aux changements climatiques qui deviennent, pour les éleveurs, le plus grand défi de l'histoire. Cela constitue à la fois un mécanisme de survie et une anticipation par rapport aux perturbations vécues et futures qui augmentent de façon permanente la vulnérabilité des populations et des activités auxquelles elles s'adonnent. On constate cependant une modification des parcours de transhumance qui laisse penser à une option écologique inévitable. C'est ainsi que sont observées d'importantes vagues de migrations des éleveurs Mbororo vers la partie équatoriale du continent africain, en particulier dans la région de l'Uélé en République démocratique du Congo où la présence d'abondants pâturages constitue une attraction et un espoir vital.

En revanche, si les migrations climatiques sont présentées comme une panacée, les conflits qui en résultent font du changement climatique un facteur d'insécurité, de tensions et de conflits permanents. Envisagée dans une perspective d'adaptation au changement climatique, l'insécurité sociopolitique est une circonstance aggravante du contexte de vulnérabilité. Non seulement elle se pose comme contrainte à l'adaptation naturelle, mais elle oppose au processus décisionnel des limites conjoncturelles.

### **Migrations pastorales, épreuves locales et contraintes juridiques**

Les Mbororo qui ont immigré dans le nord-est de la République démocratique du Congo viennent de plusieurs pays de la région et principalement de la République centrafricaine, du Tchad et du Soudan. Dans ces trois pays, l'activité pastorale est largement répandue et représente une richesse importante qui contribue significativement au revenu national : « le Tchad disposerait d'un cheptel bovin estimé à plus de 20 millions de têtes de bétail, il représenterait ainsi entre 15

et 20 % du produit intérieur brut » (International crisis group 2014:3). Si les pasteurs tchadiens étaient déjà connus comme éleveurs nomades, la sécheresse et les changements climatiques qui ont durement affecté ce pays, avec comme corollaire l'assèchement de plus de 3/4 de la superficie du lac Tchad, ont accéléré leurs migrations vers le sud dans l'axe RCA-RDC<sup>2</sup>.

Ces déplacements massifs des hommes et des troupeaux entraînent des tensions et des conflits qui augmentent le climat d'insécurité dans une région en proie à une instabilité croissante depuis les années 1990. En effet : « les pasteurs ont payé un lourd tribut aux guerres civiles qui ont frappé le Tchad dans les années 1980 et le Darfour au début des années 2000 : les éleveurs étaient souvent rackettés par les rebelles ou, au contraire, privés de leurs troupeaux par les forces armées au nom de « l'effort de guerre » (International crisis group 2014:4).

Cette transhumance occasionne également des dégâts écologiques ainsi que la compétition pour l'accès à la terre qui dégénère souvent en affrontements armés avec les communautés locales.

### *Une immigration au forceps*

En République démocratique du Congo, les Mbororo sont considérés comme des envahisseurs. Leur première tentative d'émigrer en République démocratique du Congo date des années 1980. Ils avaient alors été chassés par l'armée congolaise. Profitant des conflits armés avec l'occupation de la partie nord du pays par les rebelles du Mouvement de libération du Congo et du Rassemblement congolais pour la démocratie, ils vont par vagues successives, occuper le nord-est du pays au cours de la décennie 2000. Ils s'infiltreront progressivement dans la région de l'Uélé par les pistes frontalières de Obo en RCA vers Passi en RDC, et de Mboki en RCA, vers la rivière Gwane en RDC, après avoir traversé la rivière Mbomu.

### *À la recherche des pâturages*

En quête des meilleurs pâturages pour leur bétail, ils se sont orientés vers deux axes.

D'abord, le district des Bas-Uélé où ils ont choisi de s'implanter dans les territoires d'Ango et Poko. Le territoire d'Ango est le plus vaste de ce district avec une superficie de 34 704 km<sup>2</sup> et une population de plus de 70 000 habitants pour une densité de +50 habitants par km<sup>2</sup>. C'est une zone du pays qui est en partie savanicole alors qu'une autre bonne partie est forestière. Elle présente des avantages certains pour l'activité tant agricole que pastorale. Les populations habitant cette partie du territoire sont des agriculteurs qui s'adonnent à la culture de riz, d'haricots et de manioc. Le pastoralisme comme mode de vie est absent des pratiques culturelles locales.

Le deuxième axe est le district de Haut-Uélé et là, ils se sont orientés précisément vers les territoires de Dungu et de Faradgé. Cette région d'Uélé

possède une hydrographie attirante pour l'activité pastorale. Elle est composée de la rivière Bamokandi au sud, la rivière Mbamu au nord et de la rivière Uélé à l'Est. L'ensemble du bassin hydrographique est très dense avec ses ramifications en cours d'eaux qui couvrent une bonne partie de la région. Cette région connaît huit mois de saison de pluie, soit d'avril à novembre, et quatre mois de saison sèche, de décembre à mars :

La végétation est constituée de forêts qui alternent sous forme de mosaïque avec des espaces considérables couverts de hautes herbes. La forme caractéristique est la savane arborée. Le tapis herbacé est formé de graminées pouvant atteindre 2 à 3 mètres de haut et dont la densité peut être élevée ou faible. C'est le domaine des mammifères herbivores et des grands carnassiers. C'est aussi un domaine potentiel d'élevage bovin. Le tapis herbeux est dominé par une strate arbustive faite d'arbustes plus ou moins espacés, perdant leurs feuilles en saison sèche, mais résistante aux incendies. (Nkoy Elela 2007:22)

Cette partie du pays est majoritairement habitée par l'ethnie Zandé qui est ethnologiquement assimilée au groupe soudanais. C'est donc l'existence de grandes étendues de pâturages et d'une hydrographie naturellement abondante qui constitue le principal motif d'attraction des Mbororo vers cette région et par dérivation l'explication la plus rationnelle du mouvement migratoire des Mbororo dans les hauts et les bas Uélé.

### ***Le contexte légal et réglementaire de l'immigration pastorale***

Selon la législation congolaise, immigrer en RDC procède d'une démarche individuelle marquée par l'examen minutieux des cas souvent pris individuellement. Et dans cette optique, toute immigration collective ne peut être envisagée que dans des cas très limités<sup>3</sup>. Or, la particularité du mouvement migratoire Mbororo est qu'il est à la fois collectif et violent. Il concerne des familles entières et leurs dépendances. Il concerne aussi des milliers de têtes de bétail en quête de pâturages. Ces migrants sont souvent armés ou finissent par le devenir en échangeant du bétail contre les armes dans une région où le trafic d'armement est assez courant. La porosité des frontières nationales leur permet de pénétrer le territoire national et par la suite de solliciter des autorisations auprès des autorités locales.

La RD Congo ne dispose pas de code pastoral. Ce sont donc les dispositions relatives au code agricole qui s'appliquent au secteur de l'élevage. D'ailleurs, le secteur agricole et pastoral n'avait pas fait l'objet d'une législation sectorielle spécifique jusqu'en décembre 2011 où un code agricole a été promulgué. Les titres agricoles étaient, avant l'adoption de ce texte, attribués conformément aux dispositions de la loi foncière, comme des titres fonciers. L'emphytéose, d'une durée de 25 ans renouvelable, avait été jusqu'à cette date le titre qui donnait accès à l'exploitation des terres à des fins agricoles ou pastorales.

À ce jour, et en vertu du nouveau code agricole, une nouvelle catégorie de titre agricole a vu le jour, à savoir : la concession agricole. La concession agricole est reconnue et définie par la nouvelle loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture comme *un contrat ou convention conclu(e) entre l'État et un opérateur agricole, permettant à ce dernier d'exploiter le domaine privé de l'État dans des limites précises, en vue d'assurer la production agricole* (République démocratique du Congo 2011, article 6). Il existe trois sortes de concessions agricoles : i) les concessions agricoles d'exploitation industrielle, ii) les concessions agricoles d'exploitation de type familial et iii) les concessions agricoles d'exploitation familiale. Les concessions agricoles de type industriel impliquent une étendue assez vaste, les moyens en hommes et en matériels visant un important potentiel de production. Les concessions agricoles de type familial consistent dans une exploitation agricole familiale faisant appel à une main-d'œuvre contractuelle et constituant une unité de production d'une capacité moyenne. Les concessions agricoles familiales consistent dans une exploitation agricole dont le personnel est constitué des membres de la famille de l'exploitant (République démocratique du Congo 2011, article 14). La superficie maximale des concessions d'exploitation agricole industrielle reste régie par les dispositions de la loi foncière, étant donné le silence de la loi agricole. Celles des concessions agricoles familiales et de type familial seront déterminées par arrêté du gouverneur de province, en tenant compte des particularités de la province.

Par ailleurs, faute d'une disposition explicite de la loi prévoyant l'adjudication, la procédure de gré à gré reste le seul mode d'acquisition des terres à des fins agricoles et pastorales, quelle que soit la catégorie de concession agricole ou pastorale. La loi n° 11/022 susmentionnée, en son article 16, prévoit que les concessions agricoles sont concédées aux exploitants et mises en valeur dans les conditions prévues par la loi. Mais elle ne précise pas de quelle loi il s'agit.

Par ailleurs, ce cadre formel et institutionnel d'administration des terres, déjà complexe, entre en compétition avec un autre système de gouvernance foncière, relevant cette fois-ci des coutumes et traditions locales, et comportant des usages des terres d'ordre clanique et familial, répondant à des besoins locaux.

Dans le contexte particulier des migrations Mbororo, aucune négociation entre les communautés locales et les migrants Mbororo n'a été entamée pour permettre aux Mbororo d'accéder paisiblement aux terres traditionnellement reconnues par les lois nationales comme terres coutumières.

Cette exigence de négociation avec les communautés est d'ailleurs le fondement des droits foncier coutumier en RD Congo, car, après avoir supprimé la catégorisation des terres retenue par les textes coloniaux<sup>4</sup>, la loi du 20 juillet 1973 en avait introduit une autre, faite d'une part des « terres urbaines » et, de l'autre, des « terres rurales ». Les droits fonciers des communautés locales s'exercent en principe sur les terres rurales.



Ce sont, en effet, les dispositions des articles 387 à 389 de la loi du 20 juillet qui règlent le sort des droits que les communautés locales détiennent désormais sur les terres qu'elles occupent. Ils sont respectivement libellés comme suit :

- « Les terres occupées par les communautés locales deviennent, à partir de l'entrée en vigueur de la présente loi, des terres domaniales » (Loi foncière 1973, article 387) ;
- « Les terres occupées par les communautés locales sont celles que ces communautés habitent, cultivent ou exploitent d'une manière quelconque – individuelle ou collective – conformément aux coutumes et usages locaux » (Loi foncière 1973, article 388) ;
- « Les droits de jouissance régulièrement acquis sur ces terres seront réglés par une ordonnance du président de la République » (Loi foncière 1973, article 389).

La domanialisation des terres par l'État congolais opérée en 1967 n'a pas eu pour conséquence d'abolir les droits fonciers des communautés locales. Elle en a plutôt changé la teneur : au lieu du droit d'occupation sur les terres dites indigènes, les communautés locales exercent désormais un droit de jouissance collectif sur les terres du domaine privé de l'État (Mpoyi Mbunga 2012:17).

Les coutumes et usages locaux constituent le socle de la vie au village et les conflits se règlent en application de la coutume ; de sorte que l'on est fondé à affirmer que les droits fonciers des communautés locales sur les terres qu'elles occupent sont des droits coutumiers, alors même qu'ils trouveraient leurs premiers fondements dans la loi et dans la constitution<sup>5</sup>.

Si les migrations pastorales des Mbororo sont illégales, la RD Congo ne dispose pas encore de code pastoral censé régler les situations de transhumance étant donné que la plupart des éleveurs congolais sont plutôt sédentaires. L'apparition de ce phénomène dans le nord du pays suggère donc de couvrir juridiquement des situations jusque-là absentes du cadre normatif congolais. Si ailleurs, comme au Tchad, les couloirs de transhumance ont été parfois créés pour limiter les dégâts des migrations pastorales, aucune mesure d'encadrement n'est encore envisagée, soit dans le cadre de la législation nationale, soit encore dans l'encadrement réglementaire de la transhumance.

### **Détérioration des relations entre Mbororo et communautés locales**

Les Mbororo sont présentés comme un peuple éleveur. Cependant, une telle généralisation est loin de refléter la composition hétérogène de ce groupe. Parmi eux, on retrouve des braconniers, des anciens rebelles, des commerçants, des trafiquants d'armes, etc.

Leur mode de vie est localement jugé incompatible avec la culture locale. Une différence de civilisation apparaît et affecte durement les relations avec les populations locales.

### *Une difficile intégration dans la société congolaise*

La cohabitation entre Mbororo et communautés locales est quasiment conflictuelle. Ces premiers disposent des armes et en usent souvent, soit pour forcer l'accès aux terres, soit pour imposer leur mode de production pastoral dans les nouveaux espaces marqués par la pratique de l'agriculture familiale.

« Localement, les Mbororo sont jugés à la fois agressifs et non respectueux des normes et valeurs traditionnelles locales ». (Nkoy 2014:44) Le récit de Désiré Nkoy sur leurs modes de vie témoigne d'une difficile intégration due à l'existence des modes de production très antagonistes (Nkoy 2014:44) :

- i) Ils détruisent tous les pièges, tendus par la population, qu'ils rencontrent en brousse, prétextant que ces pièges pourraient attraper et tuer leurs vaches ;
- ii) Ils chassent les femmes qui vont en brousse pour faire la pêche à la digue, car disent-ils, elles assèchent les eaux que devraient boire les vaches ;
- iii) Ils détruisent toutes les ruches des abeilles d'où la population recueille du miel, parce que le miel est un poison pour les vaches ;
- iv) Ils tuent tous les herbivores qu'ils rencontrent en brousse pour préserver le pâturage en faveur de leurs vaches. (loc. cit.)

De culture polygamique, ce sont des peuples à famille nombreuse. Une seule famille peut compter jusqu'à 50 membres. Une fois installés, il leur est reproché d'accueillir illégalement les nouveaux venus pour faciliter leur accès aux terres. Cependant, ces arrivées incontrôlées et massives ont créé un certain déséquilibre démographique dans une région où la densité de la population est souvent faible. Les Mbororo ont donc constitué dans cette contrée, une catégorie distincte du reste des communautés locales. On ne trouve pas encore de collaboration et de complémentarité socioculturelles entre éleveurs et agriculteurs ou encore des liens de mariage avec les communautés locales.

### *Rupture de l'équilibre démographique*

Le Bas-Uélé et le Haut-Uélé sont les deux districts qu'ils ont occupés. Le Haut-Uélé a une densité assez élevée environ 21 habitants/Km<sup>2</sup> alors que le Bas-Uélé est relativement moins peuplé avec 8 habitants/Km<sup>2</sup>. Les tensions les plus fréquentes sont plutôt rapportées dans le district de Haut-Uélé.

**Tableau 2.1** : Démographie dans les territoires des Bas-Uélé et Haut-Uélé

Entités administratives	Hommes	Femmes	Populations totales
District du Bas-Uélé	436 877	483 170	920 0477
1. Territoire de Buta	59 954	65 474	125 428
2. Territoire d'Aketi	75 456	82 404	157 860
3. Territoire de Bongo	94 119	102 782	196 901
4. Territoire de Ango	36 412	35 840	71 892
5. Territoire de Bambesa	80 293	97 683	167 976
6. Territoire de Poko	90 643	98 987	189 630

District de Haut-Uélé	725 816	783 157	1 508 973
1. Territoire de Rungu	175 278	189 125	364 403
2. Territoire de Niangara	48 872	52 733	101 605
3. Territoire de Dungu	99 550	107 415	206 965
4. Territoire de Faradje	128 614	138 775	267 389
5. Territoire de Watsa	88 803	95 819	184 622
6. Territoire de Wamba	184 699	199 290	383 989

Source : Désiré NKOY

Le lien entre émergence des tensions et densité démographique traduit l'idée qu'avec la densité élevée, la raréfaction des ressources naturelles accroît la compétition pour leur contrôle. Ces tensions ont comme causes : l'accès à la terre, l'approvisionnement en eau pour le bétail, la difficulté de faire la chasse consécutivement à la présence d'importants cheptels dans l'aire de la chasse qui provoque l'éloignement des animaux sauvages, etc.

**Tableau 2.2 :** Effectifs des Mbororo en 2007

N°	District	Territoire	Effectifs
1.	Haut-Uélé	Dungu	2 500
		Faradgé	1 200
2.	Bas-Uélé	Ango	7 200
		Poko	6 750
		Total	16 500

Source : Désiré Nkoy

Le tableau ci-dessus indique que les Mbororo sont beaucoup plus nombreux dans les territoires de Ango et de Poko qui sont les moins peuplés alors que leur nombre dans les territoires de Dungu et de Faradgé est nettement inférieur. Les tensions les plus violentes sont fréquentes dans le territoire de Dungu où la densité est l'une des plus élevée (+ de 25 habitants/Km<sup>2</sup>). Par contre une tendance à la normalisation de la cohabitation est observée dans le territoire de Ango, territoire moins peuplé où on note pourtant une arrivée massive des troupeaux.

### **Violences, nomadisme et citoyenneté**

La République démocratique du Congo a une superficie de 2 345 000 km<sup>2</sup>. Elle partage plus de 10 500 km de frontières poreuses avec neuf pays voisins que sont la République du Congo, l'Angola, la Zambie, la Tanzanie, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, le Soudan et la République centrafricaine. La plupart de ces pays ont connu des épisodes récurrents d'insécurité durant les 30 dernières années. Celles-ci ont affecté durement la République démocratique du Congo.

### ***Une transhumance dans une région à faible présence étatique***

Dans les territoires de Dungu et d'Ango qui sont frontaliers avec la République centrafricaine, la présence de l'État est minimale. Ainsi donc, l'organisation d'un pastoralisme emprunt de violence et de criminalité a trouvé dans cet espace sans État le lieu de prédilection pour l'implantation durable d'une activité qui se déploie dans un espace où l'érosion de l'appareil de l'État a laissé la place à l'émergence de la loi du plus fort.

Ainsi, la recrudescence de la criminalité pastoraliste est liée à l'effondrement des systèmes autoritaires. À propos de la déstabilisation des régimes à parti unique, Paul Ango Ela pense que :

Avec l'amorce du processus de démocratisation des années quatre-vingt-dix, l'orientation des menaces a fondamentalement changé dans la région. Le processus a entraîné des changements sociopolitiques qui ont ébranlé les régimes de parti unique. Il en a résulté la délitescence des « États mous » n'étant guère préparés à gérer des crises. (Ela Ango 1996)

La présence minimale de l'État dans cette partie du pays ne lui permet pas d'assurer la fonction de maintien de l'ordre et de la sécurité. Les mouvements rebelles qui avaient occupé cette région autrefois avaient juste maintenu un semblant d'ordre de manière à leur permettre l'exploitation économique du territoire. La corrélation entre l'émergence de la transhumance et la disparition progressive des appareils étatiques mérite d'être reconsidérée de ce point de vue.

### ***Les violences liées à la transhumance ou la préfiguration d'une nouvelle génération des conflits en Afrique centrale.***

La République démocratique du Congo est en proie à des conflits armés violents depuis 1996. Les nombreux observateurs estiment qu'ils trouvent leur origine dans la lutte pour le contrôle des ressources naturelles. Ce lien entre exploitation des ressources naturelles et conflits armés est plusieurs fois évoqué pour expliquer la prolifération des mouvements armés dans une vaste zone où l'État, en déliquescence, a cédé le terrain aux seigneurs de la guerre et aux milices armées dont le nombre et la dynamique opérationnelle sont devenus sujets à controverse. Parfois appelés « Première Guerre mondiale africaine » à cause de l'implication directe de plusieurs pays, les conflits à l'est de la RDC connaissent aussi l'immixtion d'un nombre très élevé de milices provenant des pays voisins. C'est les cas des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA Ouganda) et des Forces démocratiques alliées/Armée nationale pour la libération de l'Ouganda (ADF/NALU). À côté de ces groupes armés prolifère un nombre élevé de petits groupes armés<sup>6</sup> organisés en force d'autodéfense et en milices armées.

Les conflits qui apparaissent avec le phénomène Mbororo sont plutôt d'une autre nature et ont des causes bien extérieures à la RD Congo dans la mesure où les éleveurs qui ont perdu leurs moyens de subsistance sont contraints à l'exode et donc à la quête des pâturages.

Une fois en RD Congo, ils négocient avec les seigneurs de la guerre. Pendant la rébellion du Mouvement pour la libération du Congo de Jean-Pierre Bemba, ils avaient réussi à négocier leur entrée sur le territoire national. Le MLC fut alors accusé de complicité. Des connivences ont été également constatées avec le mouvement rebelle ougandais LRA qui contrôlait un territoire au nord du pays.

Le lien entre migrations Mbororo et insécurité dans la région de l'Uélé provient aussi de l'inexistence d'un code pastoral occasionnant l'absence de balisage des couloirs de transhumance qui pouvaient pourtant permettre d'éviter l'empiétement des animaux sur les cultures familiales. Des nombreux champs sont, faute de cette précaution, régulièrement dévastés sans aucune contrepartie.

### ***Nomade ou sédentaire ?***

Les Mbororo sont-ils naturellement un peuple nomade ? Des constatations récentes amènent à remettre en cause le fondement d'un tel théorème. Le postulat de base sur lequel repose notre réflexion est qu'il y a une corrélation entre vulnérabilité climatique et transhumance.

Souvent définis à tort comme peuple nomade, les Mbororo se sont nettement sédentarisés en République démocratique du Congo. Ils habitent les territoires d'Ango, de Faradge, de Dungu et de Poko de façon permanente. On n'observe plus de mouvements migratoires vers d'autres territoires. L'abondance des pâturages et de grandes quantités d'eau dans cette région ne semble pas nécessiter des nouveaux épisodes de migrations. Du coup, le nomadisme apparaît comme une notion temporelle commandée par des facteurs physiques et climatiques. Contrairement aux idées véhiculées sur le pastoralisme Mbororo, il n'est pas une activité soumise à un nomadisme inévitable. Ce sont des conditions climatiques austères qui en constituent le principal facteur explicatif.

### ***La quête d'une nouvelle citoyenneté***

Les Mbororo installés aujourd'hui en RD Congo ne se considèrent ni Congolais ni étrangers. Leur mode de vie amène à penser qu'ils sont des citoyens du monde à la recherche des conditions climatiques favorables à la pratique du pastoralisme. Les frontières étatiques constituent pour eux une contrainte institutionnelle contre laquelle ils se mobilisent.

Certains d'entre eux estiment que leurs enfants ayant vu le jour en RD Congo sont d'office des Congolais. Cette conception de la citoyenneté n'est pas conforme à la loi sur la nationalité, qui elle, insiste sur le lien de sang<sup>7</sup>. On est Congolais parce que l'un des parents est Congolais.

## **Pour une solution régionalement intégrée**

La République démocratique du Congo n'est pas un pays à tradition de transhumance pastorale. Cependant, sa position géophysique et géo-écologique attirera de plus en plus les éleveurs en quête de pâturages pour leur bétail. Voilà qui nécessite une harmonisation des politiques et une mise en commun des stratégies dans un cadre institutionnellement régional. En se mettant d'accord sur l'encadrement de la transhumance pastorale dans cette région, les États de la région pourront, par ce geste, témoigner de solidarité et d'esprit communautaire.

La dimension politique est appelée à acquérir une importance cruciale, car les changements climatiques qui affectent les régions d'où partent les éleveurs vont de plus en plus accélérer les migrations pastorales dans les prochaines décennies. Comme c'est souvent le cas, toute activité d'intégration ou de coopération régionale se heurte à de nombreux obstacles d'ordre technique, financier et humain qui, bien trop souvent, dépendent de la volonté politique des différents acteurs en présence.

Dès lors, cette intégration doit d'abord être fondée sur la définition claire d'une vision régionale du pastoralisme, sur la constitution d'une base de données et d'échanges de données à l'échelle régionale, sur la formulation concertée de stratégies communes pour un règlement durable des migrations pastorales.

Plus qu'un simple support aux activités pastorales, l'existence de cet espace régional est appelé à devenir un préalable, un facteur déterminant dans l'émergence d'un pastoralisme mieux encadré, faiseur de prospérité et de progrès dans une région en proie aux conflits armés récurrents.

La définition des politiques et des programmes régionaux dans le secteur du pastoralisme peut former une toile de fond sur laquelle il est possible de faire avancer l'intégration régionale.

Avec la rareté des pâturages, la transhumance est devenue un ingrédient permanent des conflits communautaires qui prennent des formes variées. Ceci exige qu'on comprenne les contextes ainsi que les contraintes de chaque pays et que l'on avance vers une harmonisation des législations nationales pour une bonne prise en compte des dynamiques nationales dans le cadre d'une intégration mieux comprise.

Le combat engagé pour protéger ou sauver l'environnement, renverser les processus de désertification est donc aussi une course contre le temps. Pour enrayer la dynamique de destruction des ressources naturelles, pour tenter de restaurer des équilibres écologiques viables dans les pays de la région, on ne dispose le plus souvent que de deux ou trois décennies, la plupart des indicateurs semblant bien montrer que la poursuite des tendances actuelles conduira, dans ces délais, à des irréversibilités ou à des dégradations catastrophiques.

## Notes

1. L'année de l'arrivée des Mbororo en République démocratique du Congo est matière à controverse. Certains considèrent que les Mbororo sont sur le territoire congolais depuis les années 1980. D'autres encore avancent les années 1990.
2. En moins de cinquante ans, le lac Tchad a perdu plus de 90% de sa superficie totale. Il est passé d'une superficie de 260 000 km<sup>2</sup> à 2 500 km<sup>2</sup>. La situation est inquiétante, surtout pour les pays qui sollicitent le lac Tchad pour la bonne marche de leurs stratégies économiques. Il subvient au besoin en eau des habitants du Tchad, du Niger, du Cameroun et du Nigéria. De nombreux scientifiques se sont attelés à l'analyse des causes de l'assèchement du lac Tchad. Selon les résultats de leurs études les plus récentes, le réchauffement climatique et l'avancée du désert, entraînant la rareté des pluies, sont les premières causes de cette situation. À ces phénomènes climatiques s'ajoute l'utilisation abusive de l'eau du lac pour de nombreux projets d'irrigation. En complément de ces analyses scientifiques, le ministre tchadien de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, Hassan Terap, explique le phénomène par la prolifération de papyrus aux abords du lac. Des plantes à forte consommation hydrique.
3. Il s'agit bien des cas qui concernent le regroupement familial, les visas professionnels, diplomatiques, etc.
4. Cette classification consistait à distinguer les terres domaniales et les terres enregistrées d'une part et les terres indigènes de l'autre.
5. Voir la constitution, article 9, qui dispose que le sol et le sous-sol appartiennent à l'État. Les conditions de leur concession sont fixées par la loi, qui doit protéger les intérêts des populations locales.
6. Le nombre des milices armées est aujourd'hui assez imprécis en raison de la disparition et de la réapparition sous de nouvelles formes d'anciennes milices engagées dans le processus de démobilisation et de réinsertion. La radio Okapi qui avait mené une enquête dans la région avait recensé au moins 44 groupes armés.
7. La loi sur la nationalité insiste sur le fait que la nationalité de naissance s'acquiert du fait que l'un des parents est lui-même congolais.

## Références

- Bebbington, A., 1999, « Capitals and Capabilities : A Framework for Analyzing Peasant Viability, Rural Livelihoods and Poverty », *World Development*, 27 (12), p. 2 021-2 044.
- Ela Ango, P., 1996, « La coopération militaire franco-africaine et la nouvelle donne des conflits en Afrique », *Relations Internationales et Stratégiques*, n° 23, automne 1996, p. 178-186.
- FAO-ADAPT, 2011, Programme-cadre sur l'adaptation au changement climatique.
- Haas, Hein de, 2010, « Migration and development : a theoretical perspective », *International migration review*, volume 44 (1), p. 1-38.

- Haas, Hein de & Hassan El Ghanjou, 2000, *General Introduction to the Todgha Valley (Ouarzazate, Morocco) : Population, Migration and Agricultural Development*, IMAROM working paper series n° 5, Amsterdam, University of Amsterdam.
- International crisis group, 2014, *Afrique centrale : les défis sécuritaire du pastoralisme*, Rapport Afrique n° 215, Belgique.
- Kabbanji, L., 2011, « Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest », *Études internationales*, 42 (1), p. 47-71.
- Lazarev, Grigori, 2009, *La gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles. Des approches novatrices pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres et des eaux*, UNCCD, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification.
- Lee, E., 1966, « A theory of migration », *Demography*, 3 (1), p. 47-57 (version française dans Piché, 2013, ch. 4).
- Mabogunje, A., 1970, « Systems approach to a theory of rural-urban migration », *Geographical Analysis*, 2 (1), p. 1-18 (version française dans Piché, 2013, ch. 6).
- Mpoyi Mbunga, A., B. Nyamwoga, F. Kengoum & F. Kabamba, 2013, *Le contexte de la REDD+ en RDC : causes, agents et institutions*, CIFOR.
- Mpoyi Mbunga, A., *Le statut des droits des communautés locales sur les ressources naturelles en RDC*, rapport de consultation, 2011.
- Nkoy Elela, D. (dir.), 2007, *Les migrations transfrontalières des Mbororo au Nord-est de la République démocratique du Congo. Etude de cas au Haut-Uélé et au Bas-Uélé*, Programme Grands-Lacs Pax Christi.
- Parlement européen, 2008, *Les migrations climatiques*. Actes de la conférence du 11 Juin 2008 au parlement européen.
- Piché, V., 2012, *Les théories migratoires contemporaines aux prismes des textes fondateurs*, Population-F, 68 (1), p. 153-178.
- Portes, A., 1981, « Modes of structural incorporation and present theories of labor migration », in Kritz M. M., C. B. Keely & S. M. Tomasi (eds.), *Global Trends in Migration : Theory and Research on International Population Movements*, New York, The Center for Migration Studies, p. 279-297.
- République démocratique du Congo, ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, 2012, Rapport national sur le développement durable en République démocratique du Congo.
- République démocratique du Congo, 2011, Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, Journal officiel.
- République démocratique du Congo, 1973, Loi foncière, articles 387, 388, 389, Journal officiel.
- République du Tchad, ministère tchadien de l'Environnement et des Ressources halieutiques 2010, « Stratégie Nationale et plan d'actions pour la mise en œuvre de l'Initiative grande muraille verte », N°Ndjamena.
- Tubiana L., F. Gemenne & A. Magnan, 2010, *Anticiper pour s'adapter, Le nouvel enjeu du changement climatique*, Pearson Education France.